

Partie II

Les perspectives 2018

PREAMBULE

Évidemment l'année scolaire 2018 s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte d'Application du projet éducatif de Nouvelle-Calédonie, et de la poursuite des engagements du Protocole d'Accord entre l'Etat et la Nouvelle-Calédonie.

Elle coïncide avec un évènement politique majeur : le référendum d'auto-détermination de novembre 2018, évènement qui au-delà de sa portée politique et des conséquences, aura vraisemblablement un impact sur le « climat » général dans le territoire.

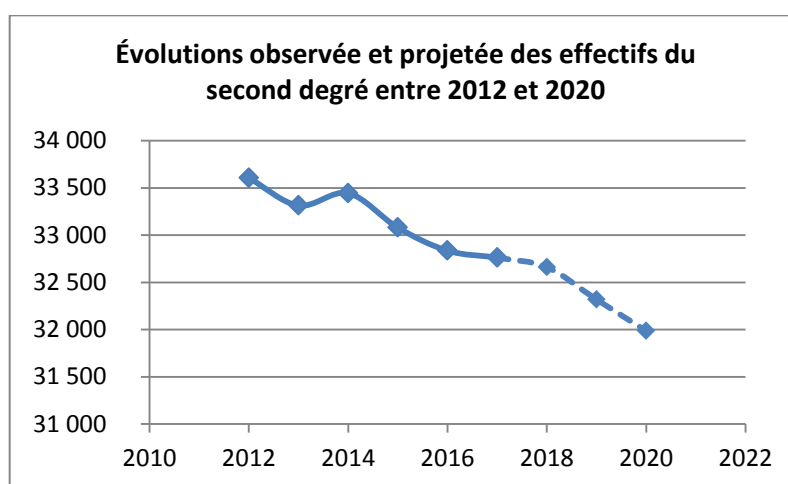
Cette année scolaire 2018 sera aussi marquée par deux changements éducatifs : la mise en œuvre d'un nouveau calendrier scolaire 2018-2020 pris par arrêté du gouvernement le 28 mars 2017, qui reste à caractéristique australe mais qui a le mérite d'équilibrer toutes les périodes d'activités entre 30,5 jours à 32 jours et de faciliter la reconquête du troisième trimestre.

La mise en réforme effective du collège (nouveaux programmes, nouveau socle commun, nouveaux DNB, nouvelle organisation pédagogique, et articulation renforcée école/collège).

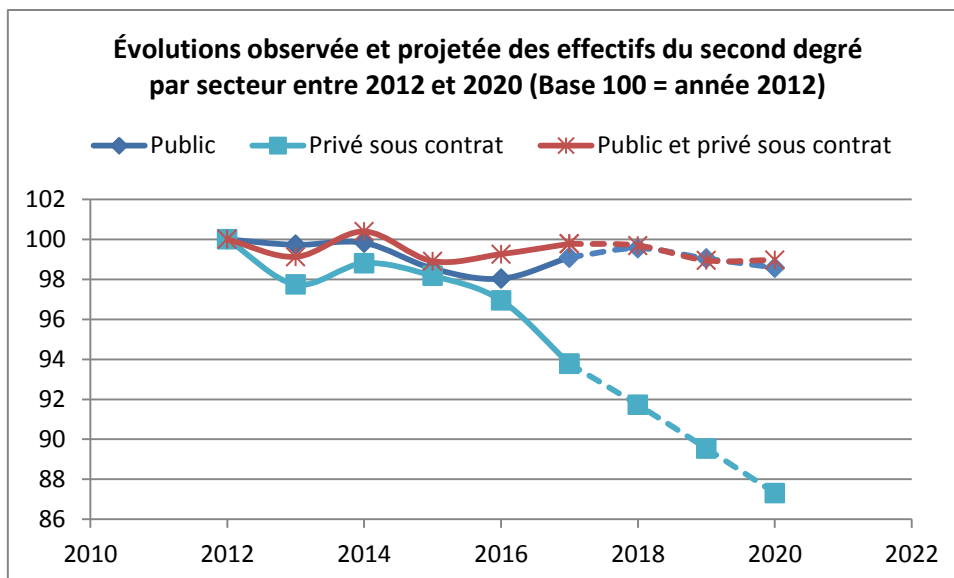
Elle verra aussi l'ouverture d'un nouveau collège décidé par la province sud pour tenir compte de l'évolution démographique dans la commune de Dumbéa : le collège d'Apogoti.

Des prévisions d'effectifs d'élèves du second degré pour les années 2018, 2019 et 2020 à la baisse, mais stables dans le public et dégradés dans le privé

Les effectifs du second degré devraient continuer de décroître aux rentrées 2018, 2019 et 2020 à un rythme plus soutenue que celui constaté à la rentrée 2017. Les effectifs diminueraient de 100 élèves en 2018, 340 en 2019 et 330 en 2020 pour atteindre 31 990 élèves contre 32 763 en 2017 (-2,4% d'évolution).



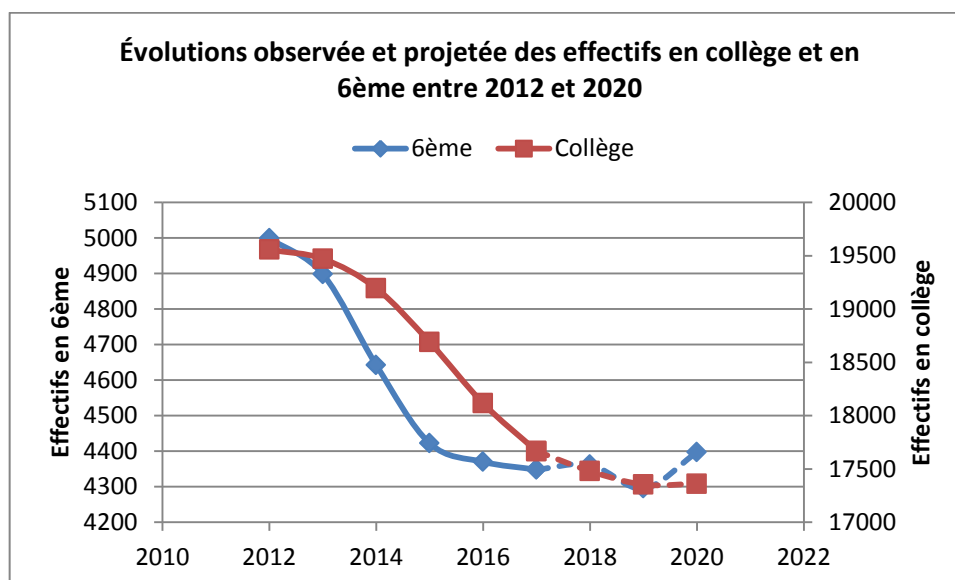
Les effectifs dans le secteur public demeurerait globalement stables avec 23 114 élèves en 2020 en raison de l'augmentation importante de l'offre de formation en post-baccalauréat à la rentrée 2017 et d'une poursuite du transfert des élèves du secteur privé vers le public. En revanche, la baisse des effectifs dans le secteur privé sous contrat constatée depuis 2015 continuerait au cours des trois prochaines années, pour atteindre une projection d'effectifs 8 870 élèves en 2020 contre 9 529 en 2017.



Les évolutions seraient également différentes selon les cycles d'enseignement et s'expliquent principalement par la démographie.

Les effectifs en collège se stabiliseront en 2020

La baisse importante des effectifs en collège observée ces trois dernières années (rentrée 2015, 2016 et 2017) s'estomperait progressivement et les effectifs se stabiliseraient en 2020 avec 17 361 élèves. Les générations 2003-2005 quitteront le collège et seront remplacées par les générations 2006-2008 aussi nombreuses.

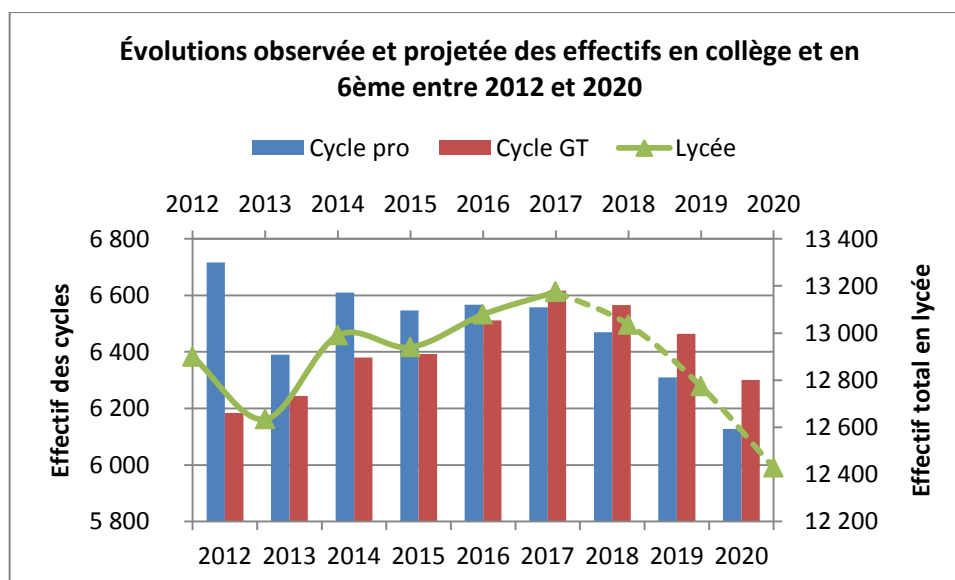


La légère augmentation des effectifs de CM2 et de 6^{ème} prévue dans les années futures stabiliserait les effectifs en collège après 2020.

Baisse des effectifs en lycée dès 2018

Après l'augmentation des effectifs constatée depuis 2013, le nombre d'élèves en formation pré-baccalauréat diminuerait dans les lycées. Les générations nombreuses 1999-2001 quitteront le lycée et seront remplacées par les générations 2002-2004 nettement moins nombreuses (1 090 naissances de moins).

Les effectifs diminueraient de 140 élèves en 2018, 260 en 2019 et 345 en 2020 pour atteindre 12 430 élèves contre 13 175 en 2017.



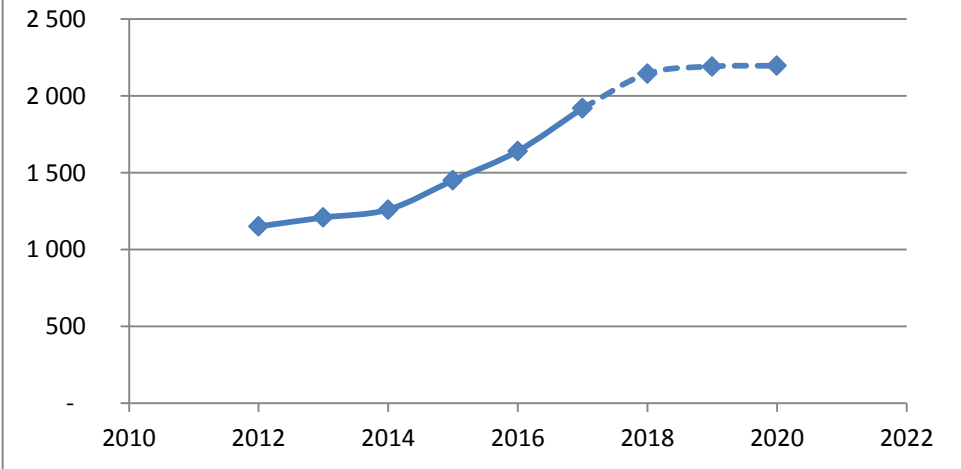
L'augmentation des flux d'entrée dans la voie générale et technologique constatée en 2017 ne permettrait pas de compenser la baisse démographique. Les effectifs diminueraient de 320 élèves à l'horizon 2020 pour s'élever à 6 300 élèves contre 6 620 en 2017.

Conjugué à une diminution des flux d'entrée, les effectifs dans la voie professionnelle diminueraient également de 430 élèves d'ici 2020 pour atteindre 6 130 élèves contre 6 560 en 2017.

Hausse des effectifs en formation post-baccalauréat en 2018

Suite à l'augmentation de l'offre de formation post-baccalauréat à la rentrée 2017, les effectifs progresseraient à la rentrée 2018 (+225 élèves) avec les passages en deuxième année et l'ouverture de deux divisions de BTS au lycée de Pouembout. Sauf ouvertures supplémentaires ou fermetures, les effectifs se stabiliseraient à l'horizon 2020 avec 2 200 élèves.

Évolutions observée et projetée des effectifs en formation post-baccalauréat entre 2012 et 2020



PUBLIC ET PRIVE SOUS CONTRAT										
TABLEAU DES EFFECTIFS D'ÉLÈVES	Constat 2012	Constat 2016	Constat 2017	var. 2017/2016	Projections 2018	var. 2018/2017	Projections 2019	var. 2019/2018	Projections 2020	var. 2020/2019
COLLÈGES (a)	18 545	17 143	16 736	-407	16 577	-159	16 477	-100	16 494	17
SEGPA	888	826	784	-42	756	-28	729	-27	720	-9
ULIS	144	191	186	-5	186	0	186	0	186	0
LYCÉES pré-bac (b)	6 184	6 462	6 562	100	6 511	-51	6 409	-102	6 246	-163
CPGE + DCG	281	406	454	48	454	0	454	0	454	0
BTS + M. à N.	870	1 236	1 467	231	1 692	225	1 738	46	1 743	5
LYCÉES PROFESSIONNELS (c)	6 695	6 572	6 574	2	6 486	-88	6 326	-160	6 144	-182
TOTAUX	33 607	32 836	32 763	-73	32 662	-101	32 319	-343	31 987	-332

PUBLIC										
TABLEAU DES EFFECTIFS D'ÉLÈVES	Constat 2012	Constat 2016	Constat 2017	var. 2017/2016	Projections 2018	var. 2018/2017	Projections 2019	var. 2019/2018	Projections 2020	var. 2020/2019
COLLÈGES (a)	13 532	12 781	12 576	-205	12 543	-33	12 507	-36	12 621	114
SEGPA	759	720	687	-33	664	-23	639	-25	632	-7
ULIS	139	177	173	-4	173	0	173	0	173	0
LYCÉES pré-bac (b)	4 586	4 750	4 949	199	4 950	1	4 908	-42	4 776	-132
CPGE + DCG	281	406	454	48	454	0	454	0	454	0
BTS + M. à N.	752	925	1080	155	1 268	188	1 310	42	1 315	5
LYCÉES PROFESSIONNELS (c)	3 396	3 225	3 315	90	3 289	-26	3 229	-60	3 143	-86
TOTAUX	23 445	22 984	23 234	250	23 341	107	23 220	-121	23 114	-106

PRIVE SOUS CONTRAT										
TABLEAU DES EFFECTIFS D'ÉLÈVES	Constat 2012	Constat 2016	Constat 2017	var. 2017/2016	Projections 2018	var. 2018/2017	Projections 2019	var. 2019/2018	Projections 2020	var. 2020/2019
COLLÈGES (a)	5 013	4 362	4 160	-202	4 034	-125	3 970	-65	3 873	-97
SEGPA	129	106	97	-9	92	-4	90	-4	88	-2
ULIS	5	14	13	-1	13	0	13	0	13	0
LYCÉES pré-bac (b)	1 598	1 712	1 613	-99	1 561	-52	1 501	-60	1 470	-31
CPGE + DCG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
BTS + M. à N.	118	311	387	76	424	37	428	4	428	0
LYCÉES PROFESSIONNELS (c)	3 299	3 347	3 259	-88	3 197	-63	3 097	-99	3 001	-95
TOTAUX	10 162	9 852	9 529	-323	9 321	-207	9 099	-224	8 873	-225

Sept priorités de rentrée 2018

Mettre en œuvre effectivement la réforme du collège

La délibération sur l'adaptation et la contextualisation de la réforme du collège a été adoptée le 29 décembre 2016 par le Congrès de la Nouvelle-Calédonie.

En 2017, la priorité est la préparation de sa mise en œuvre (formation des personnels, expérimentations, groupes de travail, production de ressources contextualisées pour la Nouvelle-Calédonie à destination des enseignants et des personnels de direction).

En 2018, la nouvelle organisation du collège entrera en vigueur, pour tous les niveaux d'enseignement, de la sixième à la troisième, dans tous les collèges.

Par ailleurs, la nouvelle 3ème prépa pro remplacera en 2018 tous les dispositifs et structures tels 3ème PDMF, 3ème d'insertion) ; l'organisation de la nouvelle SEGPA sera aussi opérationnelle ; (voir la carte des formations).

Les candidats de Nouvelle-Calédonie à l'examen du DNB de la session 2018 présenteront les épreuves selon les nouvelles modalités définies par l'arrêté ministériel du 31 décembre 2015.

En 2018, l'école primaire en Nouvelle-Calédonie devra aussi entrer dans la réforme puisque la nouvelle organisation des enseignements pour l'école obligatoire prévoit un cycle 3 qui comprend le CM1, le CM2 et la 6ème, donc à cheval sur l'école primaire et le collège.

Relevant de la compétence de la Nouvelle-Calédonie pour l'école primaire, des nouveaux programmes et un nouveau socle (cycle 3, cycle2, cycle 1), devront être mis en place.

Les référentiels pour les E.P.I obligatoires en Nouvelle-Calédonie (parcours civique et citoyenneté, découverte du monde professionnel et orientation, éléments fondamentaux de la culture kanak) seront mis en œuvre.

L'année 2018 devrait en outre voir la mise en application du Livret Scolaire Unique (LSU) afin de permettre le suivi des élèves de l'école au collège puis au lycée.

Cette mise en réforme du collège est un enjeu d'amélioration des performances pour le système éducatif calédonien, compte tenu d'une part des performances des élèves à l'entrée 6ème et d'autre part, par exemple, des 33% d'élèves estimés en difficultés de lecture lors des tests des J.D.C.

Elle constitue par ailleurs un levier stratégique pour faire « évoluer » le 1er degré qui a été un peu « l'oublié » du projet éducatif calédonien.

Poursuivre l'adaptation de l'offre de formation aux besoins du territoire et à la nécessaire élévation des niveaux de qualification des élèves

Au niveau V et IV par :

- une augmentation des capacités en 2^e année de CAP, BAC PRO ouvert en 2017 et la création de certaines offres (chaudronnerie, métallerie, pilotage de procédés ...) pour des filières à fort taux de pression et débouchant sur de l'emploi (prévisions + 84 places) ;
- une fermeture de sections à trop faible effectif sur deux années consécutives (prévisions – 36 places) ;
- une évolution des « Annexes des lycées professionnels » (ALP) en centre de formation professionnelle initiale et continue.

Au niveau III par :

- la montée pédagogique des étudiants entrés en BTS en rentrée 2017 et ouverture de 2 nouveaux BTS industriels à Pouembout (prévision : + 250 places) ;
- une valorisation de l'accès au BTS en poursuivant la politique de places réservées pour les élèves issus de bac pro et en renforçant le travail sur l'orientation dans les filières de l'enseignement supérieur et sur les modalités de recrutement en BTS.

Au niveau de la fluidification des parcours dans la voie professionnelle par :

- la mise en œuvre des prépa pro dans le cadre de la réforme du collège, permettant de remplacer tous les dispositifs existants (PDMF, 3^e d'insertion, 3^e adapté ...) ;
- le renforcement des passerelles entre la voie générale technologique et la voie professionnelle en étendant Affelnet pour couvrir tous les publics souhaitant intégrer une première technologique ou professionnelle, en ayant une vision globale des flux vers la 1^{ère} pro permettant d'anticiper des capacités d'accueil à ajuster pour accueillir les publics repérés et par le développement de FCIL post CAP dans les ALP.

Mettre en œuvre une véritable stratégie d'enseignement des langues vivantes et des langues kanak

Pour les langues vivantes

- Mise en place d'une carte des langues vivantes fondées sur trois principes :
 1. Assurer la lisibilité et la continuité école / collège / lycée
 2. LV1 : Anglais : choix unique
 3. LV2 : en priorité Japonais, Chinois, Espagnol

- Mise en œuvre d'un renforcement de la qualité d'enseignement du japonais par un plan de formation spécifique et par un partenariat avec les autorités consulaires et la Maison du Japon à Paris.
- Consolidation de l'ouverture internationale et de la mobilité par la poursuite de la montée pédagogique des sections internationales franco-australiennes et par la généralisation d'un partenariat de chaque EPENC avec l'Australie ou la Nouvelle-Zélande.

Pour les langues et culture kanak

2018 doit poursuivre « la rupture » d'exigences de pratiques.

L'enseignement obligatoire des éléments fondamentaux de la culture kanak pour tous les élèves, après la 6^{ème}, 1^{ère} année de CAP et 2^{nde} en 2017, se prolonge en 5^e, 2^e année de CAP et 1^{ère} en 2018. L'offre obligatoire des 4 langues kanak de la 5e à la Terminale dans tous les EPENC (offre maintenue selon les demandes des familles (seuil à 10)) est évidemment continuée.

Les enseignants seront soutenus par un plan de formation spécifique en vue, pour tous les enseignants concernés de consolider les pratiques didactiques et pour certains de parfaire leurs compétences par une habilitation ou une certification conformément au protocole signé entre l'université et le vice-rectorat.

Par ailleurs, la mise à disposition d'outils sera élargie en particulier des programmes « lycée » (après la parution des programmes « collège » en mars 2016 et des éléments fondamentaux de la culture kanak en février 2017).

Diversifier les réponses pédagogiques pour les élèves à besoins particuliers

- **Pour les élèves en grande difficulté scolaire :**
 - mise en place d'une rénovation des SEGPA dans le cadre de la réforme du collège
- **Pour des élèves en situation de décrochage :**
 - généralisation de mesures spécifiques à chaque établissement et recours, lorsque ces mesures apparaissent ne pas correspondre aux besoins de certains élèves, à des dispositifs « externalisés » adaptés à des élèves de moins de 16 ans et des élèves de plus de 16 ans.
- **Pour des élèves en situation de handicap :**
 - mise en cohérence d'un réseau des ULIS et ULIS Pro
 - mise en place à titre expérimental en partenariat avec le centre hospitalier spécialisé d'un premier dispositif pour des élèves présentant des troubles du comportement

- **Pour les élèves relevant des mesures judiciaires** en partenariat avec la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse :
 - mise en place d'un dispositif d'accompagnement scolaire et d'insertion.

Conduire un réaménagement du réseau scolaire selon une double logique : le rééquilibrage et l'efficacité des unités de formation (école et collège)

D'abord compte tenu de l'évolution démographique, il est nécessaire :

- **d'identifier les territoires les plus fragiles** afin de réaménager l'offre y compris par rapprochement privé/public en partenariat étroit avec les communes, les provinces, les autorités confessionnelles et évidemment les établissements et les familles. Ce réaménagement au moins fonctionnel induira des inflexions dans la gestion des ressources humaines et des moyens (mutualisation, compléments de service public/privé) ;
- **de resectoriser d'une part les 4 collèges de Dumbéa et les 2 collèges de Paita** en fonction de l'ouverture du cinquième collège de Dumbéa **et d'autre part les lycées du « Grand Nouméa »** en raison de la montée des effectifs au nouveau lycée du Mont-Dore et des tensions de capacité d'accueil au lycée Grand Nouméa.

Cette double resectorisation doit être l'occasion de rééquilibrer les offres de formation dans une perspective d'équité de traitement et de mixité sociale des établissements.

Ensuite, compte tenu de la mise en place du contrat de développement État/Nouvelle-Calédonie signé en décembre 2016, il est convenu de mettre en place des parcours d'excellence.

Selon les décisions du comité de pilotage créé à cet effet sous l'autorité du Haut-Commissaire, plus de 250 jeunes (de Bac -3 à Bac + 3) issus de milieux modestes et notamment d'origine océanienne et kanak bénéficient d'un accompagnement vers la réussite privilégiée.

Il conviendra de suivre ces dispositifs et de commencer à en apprécier la pertinence.

Mettre en œuvre effectivement le premier plan de lutte contre les incivilités, l'absentéisme et le décrochage

Le plan est structuré en 3 priorités et 17 actions.

Première priorité : six actions pour développer un climat scolaire serein dans les établissements scolaires

Le volet climat scolaire des projets d'établissement

Le volet climat scolaire des projets d'établissement est rendu obligatoire depuis la rentrée 2017. Chaque service de vie scolaire devra disposer d'un projet vie scolaire revisité par une démarche concertée et partagée avec l'ensemble des membres de la communauté scolaire.

Mettre en place un parcours civique

La charte d'application des orientations de politique éducative de la Nouvelle-Calédonie prévoit la mise en place d'un parcours civique qui renforcera le sens civique de tous les élèves. A ce titre il est envisagé un accroissement des actions tendant à rendre l'élève plus citoyen. Il peut être cité la généralisation des formations au secourisme (PSC1 pour tous les élèves de 4^{ème}) et la mise en place d'un enseignement pratique interdisciplinaire dans le cadre de la réforme collège et la généralisation de l'enseignement des éléments fondamentaux de la culture kanak, facteur de compréhension entre les communautés.

Généraliser les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) et promouvoir l'éducation à la santé

Les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) ont tous été mis en place. Il convient cependant désormais de promouvoir toutes les actions éducatives en faveur de la construction de la citoyenneté.

Il convient en outre de renforcer l'éducation pour la santé en milieu scolaire, car celle-ci vise à rendre les élèves acteurs et responsables de leur propre bien être. Un des enjeux est d'articuler avec cohérence et complémentarité les activités pédagogiques mises en place dans les enseignements en référence aux programmes scolaires et les activités sanitaires liées à l'éducation pour la santé. Ces dernières doivent répondre aux besoins et demandes des élèves.

Le CESC sera l'instance de coordination qui sera chargée de la mise en œuvre et du suivi des actions.

Revisiter les règlements intérieurs des établissements publics d'enseignement (EPENC)

La révision des règlements intérieurs des établissements publics d'enseignement (EPENC) devra être achevée en 2018. Elle concernera notamment l'interdiction d'entrées-sorties des établissements scolaires aux intercours et à la demi-pension, sauf accord formel des familles et la généralisation des établissements « non-fumeurs ».

Développer des actions de sensibilisation à l'égalité homme-femme :

Le projet éducatif calédonien a posé comme principe fondamental la réussite de tous avec un souci permanent d'équité et d'égalité.

A cet effet il est indispensable de développer des actions en faveur d'une plus grande égalité entre les filles et les garçons :

- développer des ateliers en heure de vie de classe sur les habiletés sociales ;
- favoriser la communication garçons-filles dans les heures de vie de classe ;
- favoriser les échanges autour de la sexualité sans focaliser sur les risques mais sur le respect, le consentement et le plaisir ;
- former et accompagner les personnels à promouvoir l'égalité homme-femme ;
- renforcer le dialogue avec les parents.

Mettre en place un plan de rénovation du métier d'adjoint d'éducation

Parce que l'action des personnels de vie scolaire (conseillers principaux d'éducation et adjoints d'éducation) participe pleinement à la prévention de la délinquance en milieu scolaire et à l'instauration d'un climat scolaire serein et propice à la réussite des élèves, la charte d'application des orientations de politique éducative de la Nouvelle-Calédonie, adoptée par le congrès le 1^{er} décembre 2016, prévoit un plan de rénovation du métier d'adjoint d'éducation.

Depuis la rentrée 2017, le vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie, direction générale des enseignements (VR-DGE) contribue, en lien étroit avec la direction des ressources humaines du gouvernement, à la formation continue des adjoints d'éducation en assurant des formations spécifiques.

L'implication des parents d'élèves étant déterminante pour l'instauration d'un climat scolaire serein, chaque EPENC devra disposer à la rentrée 2018 d'un "espace parents", notamment équipé d'un poste informatique et d'une connexion à l'internet qui permettra, en particulier, un accès facilité au logiciel PRONOTE. La création d'un "espace parents" dans tous les EPENC situés en province Nord et dans les Iles Loyauté apparaît particulièrement opportune. Les conditions d'accès et d'utilisation de ces "espaces parents" devront être définies au sein de chaque établissement.

Par ailleurs, à la demande des fédérations de parents d'élèves, le vice-rectorat proposera au début de l'année scolaire 2018, à l'issue des élections au conseil d'administration, une formation destinée à permettre aux parents d'élèves de mieux appréhender le fonctionnement d'un conseil d'administration.

Priorité 2 : six actions pour consolider la sécurisation des biens et des personnes dans et aux abords des établissements scolaires

Renforcer les partenariats opérationnels avec la DSP et la Gendarmerie nationale

Une convention de partenariat a été récemment signée par le vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie et la direction de la sécurité publique. Cette convention vise :

- d'une part, à protéger les établissements scolaires contre d'éventuels faits de violence qui pourraient se produire en leur sein ou à leurs abords par un renforcement des échanges d'information et des actions de prévention menées conjointement avec la Police nationale ;
- d'autre part, à lutter contre les faits de délinquance et de violence aux abords des établissements scolaires, notamment par des actions spécifiques menées par les forces de police pour lutter contre la vente et la consommation de produits stupéfiants.

Une convention de même nature est en cours d'élaboration entre le vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie et la Gendarmerie nationale.

Généraliser les diagnostics de sécurité

Chaque EPENC va élaborer (ou réviser) un « diagnostic de sécurité » qui offre une analyse précise des facteurs de risques, y compris en matière de délinquance. Au regard de cet état des lieux partagé au sein de la communauté éducative, une série de propositions propres à chaque établissement scolaire sera faite au cours de l'année 2018 pour prévenir davantage les faits de délinquance et en améliorer encore la sécurité.

Mettre des outils à disposition des équipes éducatives et conforter leur appropriation

Chaque EPENC bénéficie de protocoles spécifiques mis à sa disposition :

- le protocole de traitement des situations de harcèlement et de cyber-harcèlement dans les établissements scolaires du 2nd degré de Nouvelle-Calédonie ;
- le protocole de gestion de crise du vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie ;
- une circulaire relative au contrôle et suivi de l'assiduité scolaire ;
- le protocole sur les mesures et procédures disciplinaires ;
- le protocole sur la radicalisation.

Favoriser l'intervention entre pairs élèves et de médiateurs de proximité

La charte d'application des orientations de politique éducative de la Nouvelle-Calédonie prévoit de développer l'intervention de médiateurs de proximité dans et autour des établissements et de favoriser la constitution de groupes relais au sein des établissements constitués de personnels volontaires supervisés par un éducateur psychologue. Il est aussi envisagé de développer un programme d'actions de médiation entre élèves dans des établissements volontaires.

Mettre en place un référent harcèlement formé, conseillé et accompagné par le VR-DGE

La lutte contre toutes les formes de discrimination et de harcèlement à l'école (raciste, sexiste, xénophobe, homophobe...), qui figurent comme autant d'altérations au « vivre ensemble » sur notre territoire, sera donc poursuivie et amplifiée.

Un référent harcèlement est identifié dans chaque établissement. Des formations spécifiques sont prévues au titre du plan académique de formation.

Instaurer dans chaque établissement scolaire un plan de prévention et de lutte contre les addictions

Plusieurs établissements scolaires ont instauré un partenariat avec le service d'addictologie de l'Agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie et mis en place « un protocole en cas d'alcoolisation ou de consommation de cannabis ».

Néanmoins, si tous les établissements scolaires du territoire ont mis en place des actions de lutte contre la consommation d'alcool et de produits stupéfiants, leur caractère ponctuel et fragmentaire en limite l'impact sur les comportements. Un plan de prévention et de lutte contre les comportements addictifs sera instauré dans tous les EPENC au plus tard début 2018 dans le cadre des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté.

Priorité 3: cinq actions pour lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaires

Mettre en œuvre dans chaque EPENC des réponses adaptées aux situations d'absentéisme ou de décrochage scolaires

Dès la rentrée 2017, la politique menée en ce domaine dans les établissements scolaires a été réaffirmée, amplifiée et coordonnée, notamment par la mise en œuvre, dans la classe et en dehors de la classe, de l'ensemble des dispositifs et instances qui visent :

- d'une part, à affirmer l'assiduité scolaire des élèves ;
- d'autre part, à remédier au décrochage scolaire : programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE), PPRE « passerelles », accompagnement personnalisé, accompagnement éducatif, cellule de veille, comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC)...

L'ensemble de ces dispositifs seront mis en cohérence et en résonance au sein de parcours individualisés de prévention et de lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaires.

Conforter les dispositifs « externalisés » de lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaires

Les parcours individualisés pourront intégrer, selon le profil des élèves « décrocheurs », les dispositifs externalisés de traitement du décrochage scolaire que sont les dispositifs relais mis en œuvre pour les élèves de 12 à 16 ans en province Sud (au collège TUBAND et au collège de PAITA Nord), qui seront complétés en cours d'année scolaire par la création d'un nouveau « dispositif relais » au collège Raymond VAUTHIER de Poindimié pour la province Nord. Pour les élèves de plus de 16 ans (post-troisième), un dispositif unique, qui sera accueilli dans un lycée « support », est en voie de finalisation.

Renforcer le signalement de l'absentéisme, des incivilités et des actes de violence, ainsi que leur traitement interne et externe aux EPENC

La conception d'un logiciel spécifique d'identification et de suivi des élèves décrocheurs, dénommé Persévérance, est en voie de concrétisation. Ce logiciel, qui intégrera également le signalement des faits d'incivilités et de violence, permettra d'instaurer une vision efficiente du repérage, de l'analyse et de l'accompagnement des élèves en risque de décrochage ou déjà décrocheurs. Dès aujourd'hui, en plus du mode d'intervention en concertation au sein des établissements, l'application « SignAbs »

existante s'est dotée d'actions complémentaires qui permettent au service social des établissements d'être alerté systématiquement dès le premier signalement d'absence injustifiées afin que les situations de non-fréquentation scolaire soient toutes prises en compte dans leurs dimensions sociale et familiale et que en lien avec la CAFAT, des mesures de suspensions des allocations puissent être envisagées. Par ailleurs, tout élève de plus de 16 ans étant considéré comme absentéiste répété fera l'objet d'un accompagnement particulier en vue d'une saisine du service civique.

Renforcer les partenariats entre les institutions et entre les opérateurs

Un projet de convention partenariale sur le décrochage scolaire est également en cours d'élaboration entre le gouvernement, les trois provinces et les communes. Cette convention cadre a vocation à être déclinée en convention et dispositifs spécifiques et opérationnels associant, dans une démarche concertée et partagée, l'ensemble des partenaires engagés dans la lutte contre le décrochage scolaire (VR-DGE, directions de l'enseignement privé, PJEJ...).

Cette « convention cadre » trouvera sa déclinaison dans des conventions spécifiques entre le vice-rectorat et les différents partenaires institutionnels. Ces conventions nouvelles viendront se substituer à celles déjà en place :

- la convention de signalement au Parquet des actes de délinquance en milieu scolaire d'octobre 2008 qui prévoit le signalement rapide au Parquet des infractions pénales commises dans et aux abords des établissements, ainsi que le signalement de non fréquentation scolaire dès lors qu'elle signale une entrée rapide dans la délinquance ;
- le dispositif partenarial de réponse aux difficultés d'intégration scolaire des jeunes de la PJEJ existant depuis la convention entre le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et le vice-rectorat en 2008
- la convention pour la mise en œuvre de stages de rappel à la responsabilité parentale en 2010 et son protocole d'accord, alternative aux poursuites pénales.

Optimiser l'occupation et l'utilisation du patrimoine des lycées dans le cadre d'une opération qui pourrait être baptisée « les lycées de la persévérance ».

Ce projet vise à accueillir dans les lycées, pendant les vacances scolaires ainsi que les mercredis après-midi et samedis, des jeunes auxquels il serait proposé un programme d'activités éducatives dans les domaines scolaire, culturel, sportif et des loisirs. L'opération favoriserait l'intégration sociale et scolaire des jeunes en contribuant à la réussite scolaire et éducative de tous.

À ce titre, elle a vocation à s'inscrire pleinement dans les orientations de la grande mobilisation du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour la prévention de la délinquance de la jeunesse et à être pleinement mobilisée sur les grands objectifs du projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie et notamment la réforme du collège. Elle devra aussi contribuer à la prévention du décrochage scolaire, au renforcement du lien parents-école, à l'amélioration des partenariats avec les associations

complémentaires de l'enseignement. Elle a vocation à s'inscrire dans le prolongement des actions financées par les contrats de développement et plus particulièrement les parcours d'excellence, les actions d'accompagnement scolaire ou sportif.

L'opération « les lycées de la persévérance » doit permettre l'enrichissement culturel, social, scientifique, organisationnel et méthodologique des jeunes et favoriser leur ouverture sur le monde.

Continuer à développer un pilotage par la performance du système éducatif calédonien

La Nouvelle-Calédonie a besoin de conforter un pilotage par la performance tant de son système en général que de chaque EPENC en particulier. Il est convenu de mettre en place un tableau de bord de suivi de la charte d'application du projet éducatif et de le présenter annuellement au congrès.

En 2017, a été installé pour la première fois l'évaluation systématique des élèves de 6^{ème}. Il s'agit évidemment de la poursuivre en 2018 et d'en tirer tous les enseignements dans chacun des collèges. Il est clairement souhaité que tous les lycées privés et publics disposent des indicateurs de valeur ajoutée. Les intégrer dans les IVAL en 2018, sur la base des performances 2017 serait une première. Ceci s'accompagnera de l'installation d'APAÉ pour tous les EPENC, pour la première fois en Nouvelle-Calédonie.

Enfin 2018 devrait voir l'opérationnalisation dans le cadre du projet éducatif d'un observatoire de la réussite éducative.

Les différents outils et démarches d'évaluation s'accompagnent d'un dispositif d'accompagnement des EPENC structuré autour de trois mesures :

- Audit externe d'EPENC réalisé par un binôme d'inspecteurs, audit obligatoire pour les établissements dont le chef change d'affectation et audit à la demande du chef d'établissement selon ses besoins ;
- Visites croisées d'inspecteurs auprès des EPENC dont les performances globales ou partielles dans telle série ou spécialité sont en deça des attendus ;
- Visites systématiques du vice-recteur chaque jeudi dans 2 établissements afin de pouvoir échanger sur l'état d'avancement du projet d'établissement.

